**DEPARTMENT OF CHILDREN AND FAMILIES**

Division of Family and Economic Security

**Code PIN**

**State of**  0000000000

AGENCY NAME **Wisconsin**

AGENCY ADDRESS **Numéro de dossier**

CITY, WI XXXXX-XXXX 0000000000

**Agent du programme Wisconsin Works (W-2) :**

Date : MM/DD/CCYY WORKER NAME

Numéro de téléphone : (999) 999-9999

PARTICIPANT NAME

PARTICIPANT ADDRESS

CITY, WI XXXXX-XXXX

**Avis de non-coopération avec les exigences de Wisconsin Works (W-2)**

NOTICE OF NONCOOPERATION WITH WISCONSIN WORKS (W-2) PROGRAM REQUIREMENTS

Les informations personnelles que vous fournissez peuvent être utilisées à des fins secondaires [Privacy Law, s. 15.04 (1)(m), Wisconsin Statutes].

Les participants au programme W-2 doivent fournir les informations demandées et participer aux activités requises afin de continuer à bénéficier des paiements et services du programme W-2.

Votre agent W-2 a déterminé que :

Un adulte membre de votre groupe W-2 n’a pas réalisé les activités de recherche d’emploi qui lui ont été assignées.

Votre agent W-2 a tenté de vous contacter à plusieurs reprises et n’a pas réussi à vous joindre depuis plus de 30 jours.

Vous ne vous êtes pas présenté à votre rendez-vous d’examen du plan d’employabilité (EP). Vous devez appeler votre agent W-2 dès que possible pour demander un nouveau rendez-vous. Votre dossier sera clôturé si votre EP expire parce que vous n’avez pas rencontré votre agent W-2. Vous ne bénéficierez plus des paiements et services du programme W-2 si votre dossier est clôturé.

Un adulte membre de votre groupe W-2 n’a pas demandé à bénéficier d’autres programmes d’aide, comme le lui avait demandé votre agent W-2.

Date de non-coopération : MM/DD/CCYY.

Commentaires supplémentaires de l’agent : Up to 250 characters.

**Action requise**

**Que dois-je faire maintenant ?**

Appelez votre agent W-2 dès que vous recevez ce courrier et expliquez-lui pourquoi vous n’avez pas coopéré aux exigence susmentionnées. Votre agent est joignable au numéro de téléphone indiqué dans l’en-tête du présent courrier.

**Que fera mon agent W-2 ?**

Votre agent W-2 déterminera si vous avez une raison légitime de ne pas coopérer. C’est ce qu’on appelle un « motif valable ».

Votre agent W-2 vous indiquera si vous devez fournir un justificatif de motif valable et comment le fournir. Si un justificatif de motif valable est nécessaire, vous devez fournir ce justificatif à votre agent au plus tard le MM/DD/CCYY.

**Que se passera-t-il si je n’appelle pas mon agent W-2 ?**

Votre dossier sera clôturé si votre agent W-2 reste sans nouvelles de vous ou si vous omettez de lui fournir un justificatif de motif valable avant la date limite. Si votre dossier est sur le point d’être clôturé, vous recevrez un avis d’éligibilité vous informant de la date à laquelle vous ne bénéficierez plus du programme W-2.

***AVEZ-VOUS BESOIN D’UN AMÉNAGEMENT ?***

*Si quelque chose pourrait vous empêcher d’exercer vos activités W-2, veuillez en informer immédiatement votre agent W-2. Si vous avez besoin d’un aménagement afin de pouvoir exercer vos activités W-2, veuillez vous adresser à votre agent aux coordonnées indiquées en page 1 du présent avis. Les aménagements sont des changements visant à vous faciliter l’exécution de vos activités W-2. Vous pouvez également informer votre agent de toute violence domestique actuelle ou passée.*

*Si vous n’êtes pas certain(e) d’avoir besoin d’un aménagement, vous pouvez demander à votre agent de vous aider à passer en revue votre évaluation informelle. Vous pouvez également demander à votre agent de vous aider à trouver un médecin qui pourra expliquer ce qui vous empêche d’exercer vos activités W-2. L’évaluation informelle et les comptes-rendus de médecins donneront à votre agent de plus amples informations sur les aménagements du lieu de travail dont vous pourriez avoir besoin.*